

Le 2 septembre 2022

Célébrez la fête du Travail dans votre collectivité!

La **fête du Travail**, qui sera célébrée le **lundi 5 septembre** prochain, a été déclarée jour férié au Canada en 1894, en reconnaissance des contributions du mouvement syndical au cadre des droits de la personne et à l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail. Pour les syndicats, la fête du Travail est aussi l'occasion d'être vus, entendus et unis.

Cette année, de nombreuses activités se dérouleront de nouveau en personne. Et comme vous l'avez probablement constaté dans votre collectivité, ce retour à la normal génère une énergie très spéciale.

La solidarité est plus importante que jamais, et les activités de la fête du Travail sont un bon moyen de manifester la solidarité et la fierté de la classe ouvrière.

Veuillez soutenir votre conseil du travail et les autres organisations qui mettront sur pied des activités dans votre collectivité, et partagez vos photos avec nous par courriel ou sur les réseaux sociaux afin que nous puissions montrer la force et la fierté du STTP au monde entier.

Mentionnez [@CUPWSTTP](#) sur Facebook et [@sttp](#) sur Twitter afin que nous puissions tous nous voir d'un océan à l'autre.

Demandez à votre section locale ou à votre conseil du travail ce qui est prévu pour la fête du Travail dans votre collectivité et comment vous pouvez y participer.

Et surtout, soyez prudents! Respectez les protocoles de santé et de sécurité, et respectez les autres afin que nous puissions continuer de nous rassembler en toute sécurité et en grand nombre.

La lutte continue!

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023 — Bulletin n° 398

//mlg sepb 225 / gl/scfp1979

